

## Document de travail sur la révision des règles de conduite de l'école institutionnelle de l'Arc-en-Ciel et de l'Aventure 2016-2017

### Contenu du document :

- Tableau des règles de conduite
- Tableau des manquements mineurs et majeurs
- Mesures universelles
- Mécanique des manquements mineurs
- Mécanique des manquements majeurs
- Martin Auger, directeur
- Guylaine Croteau, conseillère pédagogique (CSC)
- Line Boucher, responsable du service de garde
- Sonia Marquis, T.E.S. (Aventure)
- Valérie Bourget, enseignante de 5<sup>e</sup> année (Arc-en-Ciel)
- Annie Béland, enseignante de 4<sup>e</sup> année (Arc-en-Ciel)
- Kathleen Goudreault, enseignante de 3<sup>e</sup> année (Aventure)
- Mélissa Blais, enseignante de maternelle (Aventure)
- Marie-Ève Bernier Helgerson, spécialiste en anglais

Membre du comité :

**Version du 12 mai 2017**

# RÈGLES DE CONDUITE ET DE SÉCURITÉ

à l'école, incluant le service de garde

	RÈGLES	RAISONS	CONSÉQUENCES POSITIVES	CONSÉQUENCES ÉDUCATIVES	RÉPARATION
1	Je respecte tous les adultes et tous les élèves dans mes paroles et dans mes gestes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour que chacun se sente bien et en sécurité</li> <li>Pour que chacun ait sa place à l'école</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir des félicitations</li> <li>Remercier</li> <li>Remettre un coupon de tirage</li> <li>Mettre une main sur l'épaule</li> <li>Encourager</li> <li>Souligner publiquement un comportement positif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Perdre du temps de jeu ou du temps d'activité libre</li> <li>Faire une réflexion écrite</li> <li>Retirer l'élève de son groupe (retrait à l'interne ou retrait à l'externe)</li> <li>Retirer l'élève d'une activité</li> <li>Perdre un privilège</li> <li>Reprendre un comportement</li> <li>Recommencer une tâche</li> <li>Restreindre le degré d'autonomie accordé à l'élève</li> </ul> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Marcher avec un adulte à l'extérieur</li> <li>Jouer à un endroit désigné</li> <li>Entrer avant les autres</li> <li>Limiter le matériel mis à la disposition de l'élève</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire un dessin d'excuses ou un bricolage</li> <li>Écrire une lettre d'excuses</li> <li>Présenter des excuses verbales</li> <li>Réparer ce qui a été détruit</li> <li>Rembourser ce qui a été brisé</li> <li>Nettoyer ce qui a été sali</li> <li>Reprendre du temps</li> <li>Écrire ou dire trois qualités</li> <li>Passer le balai</li> <li>Ramasser les objets</li> <li>Replacer ce qui a été déplacé</li> <li>Jouer avec un autre élève</li> <li>Faire une affiche pour rappeler les consignes</li> <li>Laisser sa place à d'autres élèves</li> <li>Donner son privilège</li> <li>Rendre service</li> <li>Accomplir une tâche communautaire</li> </ul>
2	Je prends soin du matériel et des lieux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour vivre dans un endroit propre et agréable</li> <li>Parce que l'école est un lieu que je partage</li> <li>Parce que le matériel est essentiel à mes apprentissages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communiquer aux parents d'un élève une action positive</li> <li>Accorder un privilège</li> <li>Permettre un plus grand degré de liberté en fonction du degré d'autonomie de l'élève</li> <li>Remettre des méritas</li> <li>Remettre des coupons « comportement en cœur »</li> <li>Souligner une réussite sur le « mur des célébrités » de l'école</li> <li>Remettre le trophée des spécialistes</li> <li>Accorder un temps spécial avec un adulte</li> <li>Aller dans une autre classe</li> </ul>		
3	Au son de la cloche d'entrée, je prends mon rang.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour mettre fin à la période de jeux</li> <li>Pour que les cours puissent commencer à l'heure</li> </ul>			
4	Pendant les heures de classe et aux entrées, je circule en marchant et en silence.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour revenir au calme avant d'entrer en classe</li> <li>Pour un climat favorable aux apprentissages</li> <li>Pour respecter ceux qui sont au travail</li> <li>Pour la sécurité de tous</li> </ul>			
5	En dehors des heures de classe, je circule en marchant et en chuchotant.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour respecter ceux qui sont encore au travail</li> <li>Pour la sécurité de tous</li> </ul>			

## MESURES D'AIDE

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Modéliser le comportement attendu</li> <li>• Jumeler l'élève avec un pair aidant</li> <li>• Attribuer une place préférentielle dans le rang, au crochet ou dans la classe</li> <li>• Offrir une responsabilité</li> <li>• Enseigner les habiletés sociales et la résolution de conflits à l'aide d'outils concrets mis à la disposition de tous.</li> <li>• Offrir un enseignement supplémentaire de la résolution de conflits</li> <li>• Accompagner les élèves lors d'une situation de résolution de conflits</li> <li>• Mettre en place une feuille de route</li> <li>• Mettre en place un système de renforcement (individuel ou de groupe)</li> <li>• Faire signer un contrat</li> <li>• Offrir des choix dirigés</li> <li>• Aider l'élève à nommer les impacts possibles de ses choix</li> <li>• Aider l'élève à nommer les comportements attendus et les choix qui s'offrent à lui</li> <li>• Offrir une écoute active</li> <li>• Arrimer les interventions au sein du personnel pour un élève ayant des besoins particuliers</li> <li>• Établir une concertation avec les parents sur les interventions auprès de l'enfant</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer avec les parents pour informer des bons coups et des défis des enfants</li> <li>• Faire un arrêt d'agir</li> <li>• Procéder à un retrait inter-groupe</li> <li>• Assurer la supervision des déplacements entre l'école et la maison</li> <li>• Jumeler un élève avec un grand frère ou une grande sœur (Association des Grands Frères et des Grandes Sœurs de Québec)</li> <li>• Tenir une rencontre avec la policière éducatrice</li> <li>• Offrir à l'élève la possibilité de réparer un tort causé</li> <li>• Enseigner les règles de politesse et de courtoisie</li> <li>• Pratiquer un comportement attendu</li> <li>• S'assurer de la proximité de l'adulte</li> <li>• Diriger l'élève vers un endroit défini dans la classe</li> <li>• Sécuriser et apaiser l'élève</li> <li>• Tenir un conseil de coopération</li> <li>• Établir un plan d'intervention</li> <li>• Demander le soutien d'un professionnel de l'école ou à l'extérieur de l'école</li> <li>• Signaler une situation à la DPJ</li> </ul> |
|--|---|

### Manquements mineurs :

sont considérés comme étant sans danger et sans atteinte à l'intégrité de la personne

- Se tirailler
- Utiliser un langage grossier
- Crier, parler fort, siffler pendant les déplacements
- Courir
- Ne pas suivre la consigne donnée par l'adulte
- Continuer de jouer après le signal d'arrêt
- Parler dans le corridor, lors des entrées et pendant les cours
- Répliquer
- Négocier pour diminuer le niveau de la conséquence ou pour ne plus avoir de conséquence
- Salir les lieux ou le matériel
- Émettre un commentaire inapproprié ou non pertinent
- Ne pas respecter les règles spécifiques aux récréations (zones de jeux, horaire de balançoires, jeux permis ou non, butte de neige permise ou non, neige par terre)
- Mentir
- Circuler dans l'école sans permission
- Se cacher dans l'école
- Autres...

### Manquements majeurs :

constituent une atteinte grave au bien-être physique et psychologique de la personne ou de l'environnement, de même qu'une entrave à la sécurité et l'intégrité de celle-ci

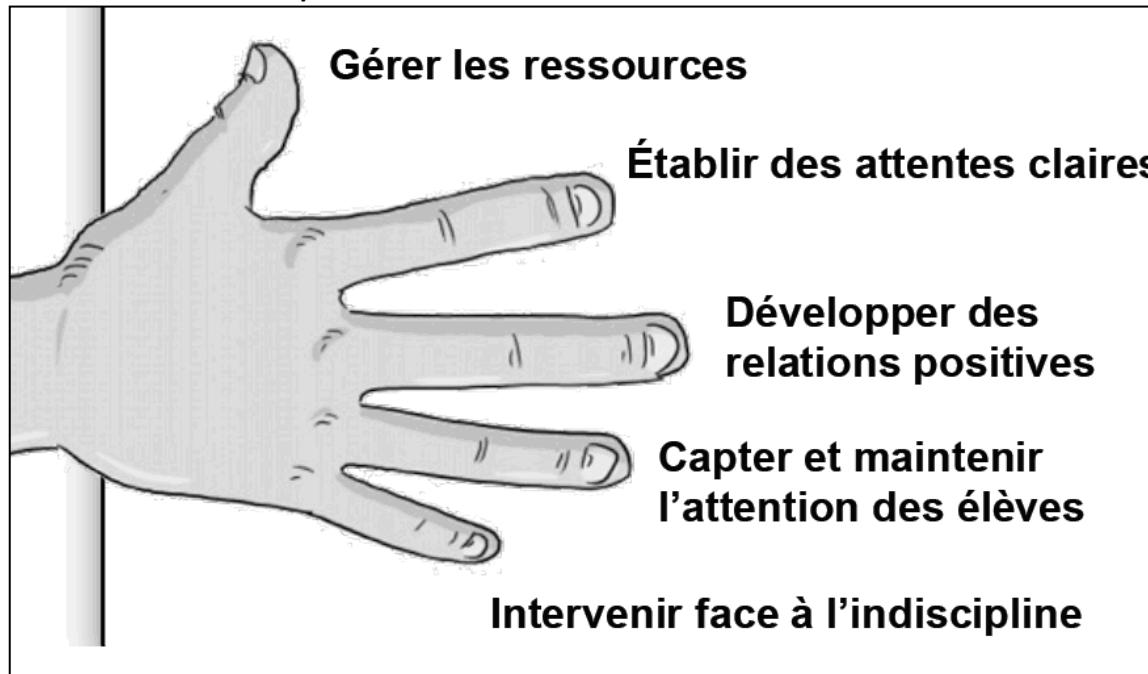
- Pousser, se bagarrer
- Mordre
- Lancer un objet dans un geste de colère
- Faire des gestes à connotation sexuelle
- Insulter
- Menacer
- Briser ou endommager les lieux ou le matériel
- Ridiculiser une autre personne
- Lancer volontairement un objet au visage de quelqu'un
- Maintenir un élève contre son gré pour qu'un autre le frappe
- Avoir en sa possession une arme blanche
- Voler
- Écrire un message haineux
- Utiliser l'identité de quelqu'un d'autre
- Fuguer à l'extérieur de l'école
- Donner un coup
- Intimider ou faire de la cyberintimidation
- Autres...

## MESURES UNIVERSELLES

Les mesures universelles, comme leur nom l'indique, visent à s'assurer que tous les élèves aient accès à un milieu éducatif sécuritaire et propice au développement de leur plein potentiel. Elles servent à supporter les intervenants dans la gestion éducative de leur groupe et tiennent compte des valeurs de notre milieu : coopération, persévérance, qualité du travail et autonomie.

### Mesures universelles pour la classe, le service de garde et l'école (Annexes 2)

- Interventions en vue **de gérer les ressources**
- Interventions en vue **d'établir des attentes claires**
- Interventions en vue **de développer des relations positives** (incluant la collaboration avec les parents et les partenaires)
- Interventions en vue **de capter et de maintenir l'attention des élèves**
- Interventions en vue **d'intervenir face à l'indiscipline**



5 composantes de la gestion de classe par Nancy Gaudreau

Les mesures universelles auprès de l'élève doivent être consignées par les intervenants concernés sur le billet de suivi (Annexe 3) et acheminés au titulaire de l'élève afin de démontrer l'apparition des 4 facteurs (Intensité, fréquence, constance et durée).

## MÉCANIQUE DE GESTION DES MANQUEMENTS MINEURS

Manquements mineurs : sont considérés comme étant sans danger et sans atteinte à l'intégrité de la personne

Pour atteindre le premier niveau de la mécanique des manquements mineurs, les quatre facteurs suivants devraient être observés :

### INTENSITÉ, FRÉQUENCE, CONSTANCE ET DURÉE

**Intensité** = comportement très perturbateur

**Fréquence** = plusieurs fois par jour ou par semaine

**Constance** = se produisant dans différents contextes

**Durée** = persistance dans le temps malgré les mesures d'aide

Suite à l'observation de la présence de ces quatre facteurs, le titulaire demande la mise en place de la mécanique des manquements mineurs.

Le passage d'un niveau à un autre est déterminé en fonction du degré de présence des 4 facteurs d'analyse ainsi que des besoins en terme de concertation.

La mécanique des manquements mineurs comporte 4 niveaux. Le nombre d'intervenants impliqués varie selon les niveaux. À noter, l'accumulation de manquements n'entraîne pas nécessairement la passation à un niveau d'intervention supérieur. Exemple, un élève pourrait recevoir, et ce de façon consécutive, deux manquements mineurs du premier niveau d'intervention.

### 1<sup>er</sup> niveau d'intervention de la mécanique des manquements mineurs

Élève	Adulte témoin (titulaire, spécialiste, service de garde, services complémentaires...)	Parent	Titulaire	Éducateur spécialisé	Direction	Responsable du service de garde	Professionnel de l'école
Rencontre l'adulte témoin	Intervient chaque fois auprès de l'élève	Complète et signe le carnet de la mécanique des manquements mineurs (Annexe 4) et le retourne à l'école	Consulte les adultes témoins, au besoin				
Écoute le comportement attendu	Nomme le comportement attendu	Discute de la situation avec son enfant	Rencontre l'élève pour lui préciser le comportement attendu et les mesures d'aide à mettre en place				
Applique un geste de réparation ou une conséquence	Administre un geste de réparation ou une conséquence		Remplit le carnet de la mécanique des manquements mineurs (Annexe 4)				
	Informe le titulaire à l'aide du billet de suivi (Annexe 3) et arrime ses interventions avec ce dernier		S'assure du suivi et de la signature du carnet de la mécanique des manquements mineurs (Annexe 4) auprès des parents				
			Conserve le carnet de la mécanique des manquements mineurs (Annexe 4)				

## 2<sup>e</sup> niveau d'intervention de la mécanique des manquements mineurs

Élève	Adulte témoin (titulaire, spécialiste, service de garde, services complémentaires...)	Parent	Titulaire	Éducateur spécialisé	Direction	Responsable du service de garde	Professionnel de l'école
<p>Rencontre l'adulte témoin</p> <p>Écoute le comportement attendu</p> <p>Applique un geste de réparation ou une conséquence</p>	<p>Intervient chaque fois auprès de l'élève</p> <p>Nomme le comportement attendu</p> <p>Administre un geste de réparation ou une conséquence</p> <p>Informe le titulaire à l'aide du billet de suivi (Annexe 3) et arrime ses interventions avec ce dernier</p> <p><b>Collabore au portrait systématique (Annexe 8), au besoin*</b></p> <p><b>Collabore à la mise en place des mesures d'aide*</b></p>	<p>Complète et signe le carnet de la mécanique des manquements mineurs (Annexe 4) et le retourne à l'école</p> <p>Discute de la situation avec son enfant</p>	<p>Consulte l'<b>éducateur spécialisé</b> et les adultes témoins, au besoin</p> <p>Rencontre l'élève pour lui préciser le comportement attendu et les mesures d'aide à mettre en place</p> <p>Remplit le carnet de la mécanique des manquements mineurs (Annexe 4)</p> <p>S'assure du suivi et de la signature du carnet de la mécanique des manquements mineurs (Annexe 4) auprès des parents</p> <p>Conserve le carnet de la mécanique des manquements mineurs (Annexe 4)</p> <p><b>Complète un portrait systématique (Annexe 8)*</b></p> <p><b>Met en place des mesures d'aide*</b></p> <p><b>Diffuse l'application des mesures d'aide aux spécialistes et au responsable du service de garde*</b></p>	<p><b>Collabore au portrait systématique (Annexe 8)*</b></p> <p><b>Collabore à la mise en place des mesures d'aide*</b></p>			

\*Les items inscrits en caractère gras et suivis d'un astérisque sont des ajouts par rapport au niveau précédent.

### 3<sup>e</sup> niveau d'intervention de la mécanique des manquements mineurs

Élève	Adulte témoin (titulaire, spécialiste, service de garde, services complémentaires...)	Parent	Titulaire	Éducateur spécialisé	Direction	Responsable du service de garde	Professionnel de l'école
<p>Rencontre l'adulte témoin</p> <p>Écoute le comportement attendu</p> <p>Applique un geste de réparation ou une conséquence</p> <p><b>Recherche des solutions en collaboration avec le titulaire ou le responsable du service de garde*</b></p>	<p>Intervient chaque fois auprès de l'élève</p> <p>Nomme le comportement attendu</p> <p>Administre un geste de réparation ou une conséquence</p> <p>Informe le titulaire à l'aide du billet de suivi (Annexe 3) et arrime ses interventions avec ce dernier</p> <p>Collabore au portrait systématique (Annexe 8), au besoin</p> <p><b>Collabore à la mise en place du plan d'action (Annexe 11)*</b></p>	<p>Complète et signe le carnet de la mécanique des manquements mineurs (Annexe 4) et le retourne à l'école</p> <p>Discute de la situation avec son enfant</p> <p><b>Participe à la recherche de solutions en collaboration avec le titulaire ou les autres intervenants impliqués*</b></p> <p><b>Participe au besoin à la rencontre du plan d'action*</b></p> <p><b>Effectue un suivi quotidien de la mesure d'aide mise en place*</b></p>	<p>Consulte l'éducateur spécialisé et les adultes témoins, au besoin</p> <p>Rencontre l'élève pour lui préciser le comportement attendu et les mesures d'aide à mettre en place</p> <p>Remplit le carnet de la mécanique des manquements mineurs (Annexe 4)</p> <p>S'assure du suivi et de la signature du carnet de la mécanique des manquements mineurs (Annexe 4) auprès des parents</p> <p>Conserve le carnet de la mécanique des manquements mineurs (Annexe 4)</p> <p>Complète un portrait systématique (Annexe 8)*</p> <p><b>Consulte les professionnels, au besoin*</b></p> <p><b>Sollicite la participation des parents dans la recherche de solutions*</b></p> <p><b>Établit et participe à un plan d'action (Annexe 11) et le remet à la direction *</b></p> <p><b>Diffuse le plan d'action aux personnes concernées*</b></p>	<p>Collabore au portrait systématique (Annexe 8)</p> <p><b>Collabore à la mise en place du plan d'action (Annexe 11)*</b></p>	<p><b>Prend connaissance du plan d'action (Annexe 11) et le dépose au dossier d'aide particulière*</b></p> <p><b>Sollicite la participation des professionnels et des partenaires, au besoin*</b></p>	<p><b>Participe à la mise en place du plan d'action*</b></p> <p><b>Supervise la mise en place du plan d'action (Annexe 11) au service de garde*</b></p>	<p><b>Collabore au portrait systématique (Annexe 8) *</b></p> <p><b>Collabore à la mise en place du plan d'action (Annexe 11), au besoin *</b></p>

\*Les items inscrits en caractère gras et suivis d'un astérisque sont des ajouts par rapport au niveau précédent.

## 4<sup>e</sup> niveau d'intervention de la mécanique des manquements mineurs

Élève	Adulte témoin (titulaire, spécialiste, service de garde, services complémentaires...)	Parent	Titulaire	Éducateur spécialisé	Direction	Responsable du service de garde	Professionnel de l'école
<p>Rencontre l'adulte témoin</p> <p>Écoute le comportement attendu</p> <p>Applique un geste de réparation ou une conséquence</p> <p>Recherche des solutions en collaboration avec le titulaire ou le responsable du service de garde</p> <p><b>Participe à une entrevue de préparation du plan d'intervention (Annexe 13)*</b></p> <p><b>Participe à la rencontre du plan d'intervention, selon la situation*</b></p>	<p>Intervient chaque fois auprès de l'élève</p> <p>Nomme le comportement attendu</p> <p>Administre un geste de réparation ou une conséquence</p> <p>Informe le titulaire à l'aide du billet de suivi (Annexe 3) et arrime ses interventions avec ce dernier</p> <p>Collabore au portrait systémique (Annexe 8), au besoin</p> <p><b>Collabore à la démarche du plan d'intervention (Annexe 14) *</b></p>	<p>Complète et signe le carnet de la mécanique des manquements mineurs (Annexe 4) et le retourne à l'école</p> <p>Discute de la situation avec son enfant</p> <p>Effectue un suivi quotidien de la mesure d'aide mise en place</p> <p><b>Remplit le document de préparation au plan d'intervention (Annexe 12)*</b></p> <p><b>Participe à l'élaboration du plan d'intervention*</b></p>	<p>Consulte l'éducateur spécialisé et les adultes témoins, au besoin</p> <p>Rencontre l'élève pour lui préciser le comportement attendu et les mesures d'aide à mettre en place</p> <p>Remplit le carnet de la mécanique des manquements mineurs (Annexe 4)</p> <p>S'assure du suivi et de la signature du carnet de la mécanique des manquements mineurs (Annexe 4) auprès des parents</p> <p>Conserve le carnet de la mécanique des manquements mineurs (Annexe 4)</p> <p>Complète un portrait systémique (Annexe 8)*</p> <p>Consulte les professionnels, au besoin</p> <p>Sollicite la participation des parents dans la recherche de solutions</p> <p><b>Prépare une ébauche du plan d'intervention et participe à la rencontre (Annexe 14)*</b></p>	<p>Collabore au portrait systémique (Annexe 8)</p> <p><b>Collabore à la démarche du plan d'intervention (Annexe 14)*</b></p> <p><b>Applique les moyens élaborés au plan d'intervention (Annexe 14)*</b></p>	<p>Sollicite la participation des professionnels et des partenaires au besoin</p> <p><b>Coordonne un plan d'intervention (Annexe 14) avec les intervenants concernés de l'école et du service de garde ainsi que les parents et l'élève*</b></p> <p><b>Diffuse le plan d'intervention (Annexe 14) aux intervenants concernés par l'élève*</b></p> <p><b>Tient à jour le dossier d'aide particulière de l'élève*</b></p> <p><b>Demande et participe à un PSII (plan de service individualisé intersectoriel), au besoin*</b></p>	<p><b>Collabore à la démarche du plan d'intervention (Annexe 14), au besoin *</b></p> <p><b>Supervise la mise en place du plan d'intervention (Annexe 14) en lien avec le service de garde *</b></p>	<p>Collabore au portrait systémique (Annexe 8)</p> <p><b>Collabore à la démarche du plan d'intervention (Annexe 14), au besoin *</b></p>

\*Les items inscrits en caractère gras et suivis d'un astérisque sont des ajouts par rapport au niveau précédent.



## MÉCANIQUE DE GESTION DES MANQUEMENTS MAJEURS

Manquements majeurs: constituent une atteinte grave au bien-être physique et psychologique de la personne ou de l'environnement, de même qu'une entrave à la sécurité et l'intégrité de celle-ci

Lors d'un manquement majeur, l'adulte témoin doit effectuer un arrêt d'agir afin de sécuriser les élèves et les lieux.

L'élève s'expose à une conséquence qui est déterminée par la direction de l'école, en collaboration avec les intervenants impliqués. Elle tient compte de la gravité, la durée, la fréquence, l'étendue, la dangerosité, la légalité du comportement et l'impact sur la ou les victimes.

Selon la Loi sur l'instruction publique, la direction de l'école peut suspendre un élève lorsqu'il estime que cette sanction disciplinaire est requise pour mettre fin à des actes d'intimidation ou de violence ou pour contraindre l'élève à respecter les règles de conduite de l'école. La durée de la suspension est fixée en prenant en compte l'intérêt de l'élève, la gravité des événements ainsi que toute mesure prise antérieurement, le cas échéant.

# 1<sup>er</sup> niveau d'intervention de la mécanique des manquements majeurs

Élève	Adulte témoin (titulaire, spécialiste, service de garde, services complémentaires...)	Parent	Titulaire	Direction	Responsable du service de garde	Éducateur spécialisé	Professionnel de l'école
<p>Exécute les consignes de l'adulte témoin</p> <p>Demeure à l'endroit désigné par l'adulte</p> <p>Rencontre le technicien en éducation spécialisée ou le responsable du service de garde</p> <p>Raconte les faits</p> <p>Pose un geste réparateur ou exécute une conséquence</p> <p>Réintègre son groupe au moment opportun</p>	<p>Effectue un arrêt d'agir (retrait temporaire du groupe, sous la supervision d'un adulte)</p> <p>Applique le protocole de crise au besoin et complète le rapport d'intervention en situation de crise (Annexe 9)</p> <p>Sécurise les autres élèves, au besoin</p> <p>Fait un retour sur les événements avec l'élève</p> <p>Informe immédiatement la direction, l'éducateur spécialisé, la responsable du service de garde ou toute autre personne en autorité de la situation</p> <p>Remplit la section « description des faits » dans le carnet des manquements majeurs (Annexe 5) et appose sa signature</p> <p>Remplit le compte rendu d'intimidation du 1er intervenant (Annexe 6), au besoin</p> <p>Collabore à la mise en place des mesures d'aide</p>	<p>Complète et signe le carnet des manquements majeurs (Annexe 5)</p> <p>Prend connaissance des faits, de l'intervention effectuée et des attentes de l'école</p> <p>Discute de la situation avec son enfant</p> <p>Participe à la recherche de solutions</p> <p>Effectue un suivi du comportement de son enfant</p>	<p>Prend connaissance de l'événement</p> <p>Collabore à la mise en place des mesures d'aide</p> <p>S'assure de la signature des parents du carnet des manquements majeurs (Annexe 5)</p> <p>Achemine le carnet des manquements majeurs (Annexe 5) à la direction</p>	<p>Rencontre l'élève et les personnes concernées par la situation</p> <p>S'assure d'un appel aux parents la journée même</p> <p>Analyse la situation, la gravité des gestes posés par l'élève et détermine la conséquence ou le geste de réparation</p> <p>Remplit et signe le carnet des manquements majeurs (Annexe 5)</p> <p>Informe le titulaire de la situation en lui remettant le carnet des manquements majeurs (Annexe 5) afin que les parents le signent</p> <p>Récupère et conserve le carnet des manquements majeurs (Annexe 5)</p> <p>Coordonne la mise en place des interventions ainsi que des mesures d'aide et s'assure que les premiers gestes sont posés dans les 24 heures</p>	<p><b>Au besoin...</b></p> <p>Soutient l'intervention de l'adulte témoin</p> <p>Informe les parents à la demande de la direction</p> <p>Participe à l'analyse de la situation</p> <p>Élabore des mesures d'aide</p> <p>Effectue le suivi des mesures d'aide</p> <p>Supervise la mise en place des mesures d'aide en lien avec les intervenants concernés</p> <p>Remplit le compte rendu d'intimidation du 2<sup>e</sup> intervenant (Annexe 7), au besoin et le remet à la direction</p>	<p><b>Au besoin...</b></p> <p>Soutient l'intervention de l'adulte témoin</p> <p>Informe les parents à la demande de la direction</p> <p>Participe à l'analyse de la situation</p> <p>Élabore des mesures d'aide</p> <p>Effectue le suivi des mesures d'aide</p> <p>Supervise la mise en place des mesures d'aide en lien avec les intervenants concernés</p> <p>Remplit le compte rendu d'intimidation du 2<sup>e</sup> intervenant (Annexe 7), au besoin et le remet à la direction</p>	

## 2<sup>e</sup> niveau d'intervention de la mécanique des manquements majeurs

Élève	Adulte témoin (titulaire, spécialiste, service de garde, services complémentaires...)	Parent	Titulaire	Direction	Responsable du service de garde	Éducateur spécialisé	Professionnel de l'école
<p>Exécute les consignes de l'adulte témoin</p> <p>Demeure à l'endroit désigné par l'adulte</p> <p><b>Rencontre la direction et l'éducateur spécialisé ou la responsable du service de garde*</b></p> <p>Raconte les faits</p> <p>Pose un geste réparateur ou exécute une conséquence</p> <p>Réintègre son groupe au moment opportun</p> <p><b>Participe à une entrevue de préparation de son plan d'intervention (Annexe 13)*</b></p> <p><b>Participe à la rencontre du plan d'intervention, selon la situation*</b></p>	<p>Effectue un arrêt d'agir (retrait temporaire du groupe, sous la supervision d'un adulte)</p> <p>Applique le protocole de crise au besoin et complète le rapport d'intervention en situation de crise (Annexe 9)</p> <p>Sécurise les autres élèves au besoin</p> <p>Fait un retour sur les événements avec l'élève</p> <p>Informe immédiatement la direction, l'éducateur spécialisé, la responsable du service de garde ou toute autre personne en autorité de la situation</p> <p>Remplit la section « description des faits » dans le carnet des manquements majeurs (Annexe 5) et appose sa signature</p> <p>Remplit le compte rendu d'intimidation du 1er intervenant (Annexe 6), au besoin</p> <p><b>Collabore au portrait systémique (Annexe 8), au besoin *</b></p> <p><b>Collabore à la démarche du plan d'intervention (Annexe 14), au besoin *</b></p>	<p>Complète et signe le carnet des manquements majeurs (Annexe 5)</p> <p>Prend connaissance des faits, de l'intervention effectuée et des attentes de l'école</p> <p>Discute de la situation avec son enfant</p> <p>Participe à la recherche de solutions</p> <p>Effectue un suivi du comportement de son enfant</p> <p><b>Complète le document de préparation au plan d'intervention (Annexe 12)*</b></p> <p><b>Participe à la rencontre du plan d'intervention*</b></p>	<p>Prend connaissance de l'événement</p> <p>Collabore à la mise en place des mesures d'aide</p> <p>S'assure de la signature des parents du carnet des manquements majeurs (Annexe 5)</p> <p>Achemine le carnet des manquements majeurs (Annexe 5) à la direction</p> <p><b>Fait un portrait systémique (Annexe 8)*</b></p> <p><b>Prépare une ébauche du plan d'intervention* (Annexe 14)</b></p> <p><b>Participe à la rencontre du plan d'intervention*</b></p> <p><b>Applique les moyens élaborés au plan d'intervention*</b></p>	<p>Rencontre l'élève et les personnes concernées par la situation</p> <p>S'assure d'un appel aux parents la journée même</p> <p>Analyse la situation, la gravité des gestes posés par l'élève et détermine la conséquence ou le geste de réparation</p> <p>Remplit le carnet des manquements majeurs (Annexe 5)</p> <p>Informe le titulaire de la situation en lui remettant le carnet des manquements majeurs (Annexe 5) afin que les parents le signent</p> <p>Récupère et conserve le carnet des manquements majeurs (Annexe 5)</p> <p>Coordonne la mise en place des interventions ainsi que des mesures d'aide et s'assure que les premiers gestes sont posés dans les 24 heures</p> <p><b>Rencontre les parents*</b></p> <p><b>Coordonne la démarche du plan d'intervention*</b></p> <p><b>Consulte au besoin les intervenants extérieurs (ex : CLSC, DPJ, policier éducateur, SEJ) pour supporter l'élève, la famille et l'équipe-école*</b></p> <p><b>Prévoit une rencontre avec les intervenants impliqués afin de s'assurer du suivi*</b></p> <p><b>Revoit l'élève pour un suivi et offre à l'élève une rétroaction*</b></p> <p>Demande à un partenaire externe la mise en place à un PSII (Plan de service individualisé et intersectoriel) ou un EIJ (Équipe d'intervention jeunesse), au besoin*</p> <p>Offre des services supplémentaires pour répondre aux besoins de l'élève*</p>	<p><b>Au besoin...</b></p> <p>Soutient l'intervention de l'adulte témoin</p> <p>Informe les parents à la demande de la direction</p> <p>Participe à l'analyse de la situation</p> <p>Élabore des mesures d'aide</p> <p>Effectue le suivi des mesures d'aide</p> <p>Supervise la mise en place des mesures d'aide en lien avec les intervenants concernés</p> <p>Remplit le compte rendu d'intimidation du 2<sup>e</sup> intervenant (Annexe 7), au besoin et le remet à la direction</p> <p><b>Collabore au portrait systémique (Annexe 8)*</b></p> <p><b>Collabore à la démarche du plan d'intervention (Annexe 14), au besoin *</b></p>	<p>Soutient l'intervention de l'adulte témoin</p> <p>Informe les parents à la demande de la direction</p> <p>Participe à l'analyse de la situation</p> <p>Élabore des mesures d'aide</p> <p>Effectue le suivi des mesures d'aide</p> <p>Supervise la mise en place des mesures d'aide en lien avec les intervenants concernés</p> <p>Remplit le compte rendu d'intimidation du 2<sup>e</sup> intervenant (Annexe 7), au besoin et le remet à la direction</p> <p><b>Collabore au portrait systémique (Annexe 8)*</b></p> <p><b>Collabore à la démarche du plan d'intervention (Annexe 14), au besoin *</b></p>	<p><b>Collabore au portrait systémique (Annexe 8)*</b></p> <p><b>Participe au plan d'intervention (Annexe 14), au besoin *</b></p> <p><b>Offre un soutien direct ou indirect à l'élève*</b></p> <p><b>Participe au PSII le cas échéant*</b></p>

\*Les items inscrits en caractère gras et suivis d'un astérisque sont des ajouts par rapport au niveau précédent.